

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT n° 2023.61

Objet :
Mise en place d'une circulation à
sens unique.
Route des chapelles

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1, L.131-1, L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-25, R.411-26, R.421-25 et R.415-6.
- ◆ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer le sens de circulation de la route des Chapelles afin d'assurer la sécurité des usagers, et notamment du fait de l'étroitesse de la chaussée.

ARRÊTE

Article 1 :

A partir de l'intersection avec la route de la Chapelle du puits, **la route des chapelles sera à circulation en sens unique jusqu'à la limite de commune avec Sévrier.**

Les usagers ne pourront circuler que dans le sens route de la Chapelle du puits – SEVRIER.

La circulation sera donc interdite dans le sens opposé (sauf aux cycles sans moteur et engins agricoles).

Article 2 :

Cette portion de chaussée à sens unique sera limitée à la vitesse de **30km/h.**

Article 3 :

La signalisation, réglementaire et conforme, verticale et horizontale sera mise en place par les services techniques de la commune à savoir un panneau de type C24a, un panneau type B1 accompagné d'un panneau de type M9v2 et un panneau de type B30

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du centre de secours de Saint-jorioz
 - ✓ Monsieur le maire de Sévrier
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ
Le 12 juillet 2023

Le Maire

Michel BEAL

